

### Note d'information - Processus électoral

#### **Actualité du processus électoral : Situation au 20 novembre 2013**

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), M. l'Abbé Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU, a accordé, le samedi 16 novembre 2013, une audience au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations unies en République Démocratique du Congo Au sortir de la rencontre, M. Martin Kobler a déclaré :



*«La promotion et le déroulement des élections, c'est une des priorités de la MONUSCO. Je promets au président de la CENI qu'on est derrière le projet des élections, nous sommes en train de restructurer maintenant notre mission. Il faut avoir le financement des élections, c'est quelque chose qui est très important pour nous des Nations unies. Alors on va coopérer très étroitement dans le futur».*

Pour sa part, M. l'Abbé MALUMALU a affirmé : «Nous avons échangé sur tous les différents aspects des élections, à commencer par la feuille de route du cycle électoral 2013-2016, les préparatifs en cours et la manière dont on peut articuler le financement du gouvernement avec l'assistance internationale et notamment l'appui des Nations unies ».

Par ailleurs, le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), M. l'Abbé Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU a clôturé le vendredi 15 novembre 2013, à la Maison des Droits de l'Homme, le Forum national des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la réforme électorale. La rencontre a été organisée par la Commission Épiscopale Justice et Paix (CEJP) et ses partenaires des provinces, en partenariat avec The Carter Center (TCC). Au cours de ce Forum, les OSC ont été formées par TCC sur les techniques d'observation du processus électoral basée sur des standards internationaux. A l'issue de ces assises le forum a formulé plusieurs recommandations pour une réforme électorale globale.

#### **Activités du terrain**

Plusieurs formations dont l'objet était le mode de scrutin au niveau local ainsi que la loi organique ont été organisées cette semaine, tout comme plusieurs séances de sensibilisation à l'intention des femmes, pour une participation citoyenne aux prochains scrutins.

Notamment, au Kassaï Oriental, dans les environs de Mbuji Mayi, la Section électorale (SE) a, saisi l'opportunité d'une mission conjointe avec UNPOL, pour rencontrer les populations et

échanger avec elles sur l'état des lieux du processus électoral, les enjeux et les perspectives des prochaines élections, ainsi que l'importance de la participation des femmes. La SE, en collaboration avec le SEP/CENI, a eu une séance d'informations et d'échanges avec les partenaires de la Société Civile et les représentants des Partis Politiques dans le territoire de Tsilenge. L'objectif de cette rencontre était d'informer ces acteurs sur les enjeux et les perspectives des prochaines élections, sur l'importance de la participation des femmes à ces échéances électorales et enfin, sur le rôle que les partis politiques doivent jouer pendant cette période.

À Kindu, dans la province du Maniema, le SEP et la SE ont réuni les représentants des confessions religieuses et 20 leaders d'associations féminines pour une séance de sensibilisation sur la vulgarisation de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI et sur le rôle que la femme pourrait jouer au Maniema face aux prochaines élections provinciales, urbaines, municipales et locales.

Dans la province du Nord Kivu, la SE a appuyé les activités du Pôle Action Genre et Élections (PAGE) notamment la préparation de l'atelier sur les « Stratégies pour l'harmonisation et la coordination des activités sur le genre et les élections » qui s'est tenu ce vendredi 15 novembre 2013.

Dans la Province Orientale, la SE a pris part à l'atelier de formation organisé conjointement par les sections affaires politiques et genre de la MONUSCO de Kisangani, à l'intention d'une dizaine de femmes.. La session a porté sur les résolutions 2098 et 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que sur l'accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la Région des Grands Lacs. Les femmes participantes sont membres du salon politique de la femme, structure de l'ONG « Forum des femmes pour la appropriation de la résolution 1325, FOFAP-1325 ». Cette séance de sensibilisation se veut être une formation de formatrices. Elle a pour objectif de permettre aux femmes de se familiariser et de mieux comprendre le contenu de ces instruments importants. Les participantes iront à leur tour, sensibiliser, d'autres femmes des communes de la ville de Kisangani notamment Mangobo, Makiso, Kabondo, Lubunga et Kisangani.

## **Information générales**

### **1. La Cour constitutionnelle comprend combien de membres ?**

La Cour constitutionnelle comprend neuf membres dont trois nommés par le Président de la République, trois désignés par le Parlement réunis en Congrès et trois désignés par le Conseil supérieur de la magistrature.

### **2. D'où proviennent les membres de la Cour constitutionnelle ?**

Les deux tiers des membres de la Cour constitutionnelle doivent être des juristes provenant de la magistrature, du barreau ou de l'enseignement universitaire.

**3. Quelle est la durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle ?**

La durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle est de neuf ans non renouvelable. « La Cour est renouvelée par le tiers tous les trois ans. Lors des deux premiers renouvellements, il est procédé au tirage au sort du membre sortant par groupe pour les membres initialement nommés ».

**4. Qui peut être membre de la Cour constitutionnelle ?**

Tout Congolais ou Congolaise qui justifie d'une expérience éprouvée de quinze ans dans les domaines juridiques ou politiques.

**5. En matière électorale, quels sont les recours qui peuvent être portés devant la Cour constitutionnelle ?**

La Cour constitutionnelle juge du contentieux des élections présidentielle et législatives ainsi que du référendum.

À ce titre, la Cour constitutionnelle connaît des recours en contestation de la régularité des candidatures, des résultats des élections présidentielle, législatives nationales ainsi que du référendum. Elle proclame les résultats définitifs de ces consultations.